

J.B.R.

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI.

3-9-84  
KIGALI, le 24 AOUT 1984

N° 1438/08/84/INDUST.

A l'attention de  
M/CO

Date d'entrée  
27-8-84  
772-10/84

Monsieur l'Ambassadeur de la  
République Rwandaise à  
PARIS-FRANCE.

S/Couvert de Monsieur le Ministre  
des Affaires Etrangères et de la  
Coopération  
KIGALI.

Objet: Suivi de la 2ème  
mission économique  
italienne au Rwanda.

-°-

Monsieur l'Ambassadeur,

Me référant à votre lettre n° AF/0264/  
18/Cab. du 26 juillet 1984 relative à l'objet repris en  
marge, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe  
photocopies des correspondances échangées entre mon  
Département et celui des Affaires Etrangères et de la  
Coopération et entre ce dernier et vous-même.

Il s'agit de :

- lettre n° 0422/08/84/Art du 27 Mars 1984 adressée au  
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération  
par laquelle je lui transmettais une copie du procès-  
verbal dûment signé (cfr photocopie en annexe);
- lettre n° 0641/08/84/INDUST. du 03 Mai 1984 adressée  
au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération  
par laquelle je lui transmettais une étude de marché  
sur les biscuits secs au Rwanda;
- lettre n° 1810/16.03.C12/Coop/Bilat du 14 Mai 1984 vous  
écrite par le Ministre des Affaires Etrangères et de  
la Coopération et par laquelle il vous transmettait un  
exemplaire de cette étude de marché pour acheminement  
à la partie italienne.

Comme vous le constaterez en effet,  
et contrairement au contenu du troisième paragraphe de  
votre précitée, la partie rwandaise n'est pas restée  
inactive puisque la balle se trouve actuellement dans  
le camp de nos interlocuteurs.

.../...

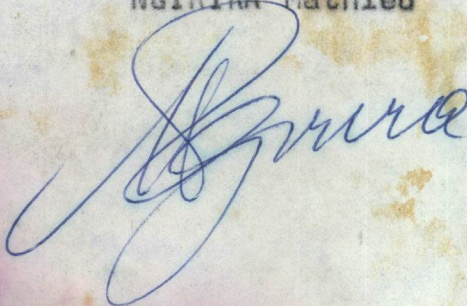
Je vous demanderais plutôt d'accélérer les contacts conformément aux termes des lettres ci-haut mentionnées afin qu'une mission technique italienne qui était prévue pour le mois de juillet 1984 en vue de nous aider à l'élaboration du dossier d'investissement sur les biscuits secs puisse être programmée dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
NGIRIRA Mathieu

Copie pour information:

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
KIGALI.



\*REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET  
DE LA COOPERATION  
B. P. 179 KIGALI

A traité	<i>Promindustrielle</i>
Date	<i>15.5.84</i>
N°	
N°	<i>2977</i>

*M. 15.05.84*  
Kigali, le **14 MAI 1984**  
No **/16.D3.C12/COOP/BILAT.**  
*1810*

Monsieur l'Ambassadeur de la République  
Rwandaise  
PARIS

Réf. :  
Annexe :  
Objet : **Suivi des résultats de la 2ème  
mission d'amitié rwando-italienne.**

**18 MAI 1984**

Monsieur l'Ambassadeur,

Subsidiairement à ma lettre n° 1597/16.D3.

*Promind  
et suite  
15/06/84*

C10/COOP/BILAT du 21 avril 1984 par laquelle je vous ai transmis copie du procès-verbal de l'entretien qu'e eu la dernière mission d'amitié rwando-italienne avec les services techniques du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, pour acheminement, un exemplaire de l'étude de marché sur les biscuits secs au Rwanda.

*dajwemama  
por info  
et Cl  
16-84*

Il vous souviendra que le projet de biscuiterie figure parmi les 5 projets qui ont retenu l'attention de la 2ème mission d'amitié rwando-italienne. Cette étude de marché a été mise au point par la Direction de promotion industrielle au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat à l'intention de la dite mission.

Vous voudrez bien insister auprès de cette mission afin que soit envoyée au Rwanda, au plus tard en juillet, la mission technique prévue qui devra aider à l'élaboration de dossier d'investissement de ce projet.

**Fr. NGARUKIYINTWALI**

Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie KIGALI
- Monsieur l'Ambassadeur de la République Rwandaise K/EPALA

Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération

K I G A L I.

Objet:

Transmission compte-rendu  
d'une réunion avec une dé-  
légalation italienne.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre à  
l'intention de notre Ambassade à Paris une note relative à un entretien  
que les Services de l'Industrie et de l'Artisanat ont eu le 9 mars 1984  
avec une délégation italienne composée d'hommes d'affaires et conduite  
par Monsieur Antonio Acone, Président de la Chambre de Commerce Italie-  
Afrique et Président de l'Académie Simba. L'entretien a porté sur 5 pro-  
jets qui ont retenu l'attention de la délégation italienne, à savoir:

- Laccuiterie
- Chantier Naval du Lac KIVU
- Eau Minérale
- Exposition mobile des Produits Artisanaux Rwandais dans les villes  
d'Italie
- Bourses de stage pour artisans et encadreurs des artisans.


Pour hâter le suivi des projets retenus  
par la délégation italienne, notre Ambassade à Paris insistera auprès de  
Monsieur Antonio Acone qui conduisait la délégation afin que des actions  
concrètes se fassent sans tarder.

Copies pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
K I G A L I.
- Monsieur le Ministre du Plan  
K I G A L I.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIBIRA Mathieu.-



1. Introduction

En date du 9 mars 1984, une Délégation Italienne composée d'hommes d'affaires et conduite par le Président de l'Académie SIMBA et Président de la Chambre de Commerce Italie-Afrique s'est entretenue avec les Services de l'Industrie et de l'Artisanat.

2. Secteur Industriel

Trois projets ont retenu l'attention de la Délégation Italienne à savoir:

- Biscuiterie
- Chantier Naval du Lac Kivu
- Eau Minéral

a) Biscuiterie

Une description du projet leur a été donnée par le Directeur de la Promotion Industrielle qui a spécifié que l'unité à créer vise l'objectif de substituer les importations de biscuits importés en totalité par une production locale. La capacité de la production est estimée grossièrement à 200 tonnes de biscuits par an étant donné que l'étude de marché n'est pas encore effectuée. L'étude de préfactibilité n'est pas faite non plus; ce qui empêche la réalisation de cette unité car à partir des seuls éléments à notre disposition il n'y a pas moyen de convaincre les promoteurs potentiels.

Le Directeur de la Promotion Industrielle a insisté sur le fait que le grand handicap pour la réalisation de nos projets réside dans le manque d'études préliminaires à partir desquelles on pourrait juger de la rentabilité des projets. Il a ainsi signifié à la délégation italienne qu'une meilleure coopération avec l'Italie dans ce secteur "Industrie" devrait d'abord commencer par le financement des études.

Outre ces études, la Coopération avec l'Italie au niveau de ce projet devrait embrasser les aspects suivants:

- Fourniture du matériel de production
- Participation au financement
- Formation du personnel rwandais

Concernant les études, le Directeur de la Promotion Industrielle a fait remarquer qu'une équipe d'assistance technique de l'ONUDI s'occupe d'une manière satisfaisante de cette tâche mais que les demandes en provenance des promoteurs sont très élevées si bien qu'elle ne parvient pas à satisfaire tous les besoins en la matière.

Au cas où la Délégation Italienne serait intéressée par l'un ou l'autre projet, cette équipe en place pourra l'aider à élaborer les études s'y rapportant. Ainsi les modalités de coopération ont été définies comme suit:

- Une étude de marché de biscuits au Rwanda sera faite par la Promotion Industrielle et sera disponible dans deux mois.
- Cette étude sera envoyée en Italie dans les meilleurs délais de façon qu'un technicien italien se rende au Rwanda vers juillet pour faire l'étude technico-économique de ce projet en collaboration avec la Direction de la Promotion Industrielle. Si l'étude débouche à des conclusions encourageant la firme italienne " la GPA-ORLANDI étudiera avec le Gouvernement Rwandais les possibilités de réaliser cette unité.

A noter que cette firme possède déjà des bases solides en matière de biscuiterie sur le continent africain (Mozambique, Ethiopie, Sénégal etc....)

b) Chantier Naval du lac Kivu

Pour ce projet, le marché ne peut être étudié actuellement que pour ce qui concerne la flotte de transport existante et son développement prévisible ainsi que la flotte pour la pêche.

La partie la plus importante du marché réside dans le programme méthane qui n'est pas encore défini avec suffisamment de précision technique pour déterminer les tâches qui seront confiées au chantier.

Il a été indiqué que la fiche technique pour ce projet existe mais que les études ne sont pas faites pour en savoir davantage.

Cependant, compte tenu des éléments déjà identifiés en rapport avec ce projet, il en résulte que les réalisations du chantier naval devront se faire progressivement et débiter modestement.

Les tâches de base seront les suivantes:

- Projets divers de modifications d'embarcations existantes ainsi que d'installations fixes.
- Projets de nouveaux matériels navigants ou fixes
- Travaux d'entretien et de réparation
- Construction de matériels et d'installation neufs.
- Grosse chaudronnerie et montage, soudage, peinture, lancements etc.....

Coopération souhaitée

- Financement et affectation d'un consultant spécialiste des constructions navales pour étude de marché et définition des besoins humains et techniques (élaboration du projet de chantier).
- Contribution au financement des réalisations et fourniture des matériels nécessaires
- Assistance technique à la réalisation, à l'exploitation et formation du personnel rwandais

La Délégation Italienne a promis d'étudier les possibilités de réaliser ce projet surtout qu'il figure déjà sur le mémorandum de coopération entre le Rwanda et l'Italie. En outre, elle a promis de nous envoyer une documentation s'y rapportant.

.../...

c) Projet Eau Minérale

La Direction de la Promotion Industrielle n'avait aucun renseignement à ce sujet surtout que l'idée de produire de l'eau minérale au Rwanda n'est pas ancienne. Il importe cependant de distinguer l'eau minérale à l'eau de table. La première est très difficile à produire (exigence médicale etc...) tandis que la seconde peut être produite couramment.

La partie italienne a fait constater qu'il existe en Italie des firmes spécialisées en la matière et qu'aucune difficulté ne devrait se poser pour produire de l'eau Minérale au Rwanda.

C'est ainsi qu'il a été demandé à la Délégation Italienne d'y intéresser ces firmes pour qu'une production locale soit réalisée.

Là aussi la procédure de Coopération devra commencer par l'élaboration des études de marché (prospection des sources au Rwanda plus analyses) et du projet d'investissement.

N.B. Pour tous les projets, l'Académie SIMBA peut trouver une firme italienne qui s'y intéresse, et qui installe une usine au Rwanda dont le prix de revient comprendrait le coût de l'expert envoyé au Rwanda. Comme celui-ci coûte cher, le coût de produit fini risque d'être élevé. Dans ce cas, l'Académie SIMBA peut demander au Gouvernement Italien de prendre des mesures aptes à endiguer ce handicap.

Ces mesures seraient les suivantes

a) L'Académie SIMBA peut demander au Gouvernement Italien de financer cet expert, dans le cadre d'une coopération bilatérale.

b) Toujours par l'intermédiaire de l'Académie SIMBA, il y a lieu de négocier avec les Banques de crédit pour avoir un remboursement plus échelonné et taux d'intérêt préférentiel.

### 3. Secteur Artisanal

Au niveau de la Promotion de l'Artisanat, la Délégation Italienne s'est limitée à proposer l'organisation d'une exposition des produits artisanaux rwandais dans la ville de Rome pour montrer aux italiens à travers cette exposition le patrimoine culturel rwandais et partant faire connaître le Rwanda parce que la population italienne ne connaît pas suffisamment notre pays.

A ce sujet, le Directeur de l'Artisanat a demandé à la Délégation Italienne s'il n'y avait pas moyen plutôt d'organiser une exposition mobile des produits artisanaux rwandais à travers toute l'Italie en vue de gagner le marché italien pour les produits artisanaux du Rwanda au lieu de limiter cette exposition à la seule ville de Rome. La Délégation Italienne n'a pas exclu cette possibilité, mais elle a trouvé que cette opération serait coûteuse, alors qu'au début il s'agit d'un simple essai.

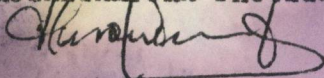
La Délégation Italienne et la partie Rwandaise se sont convenues qu'au début il suffira d'une exposition dans la ville de Rome très peuplée et très fréquentée par la plupart des Italiens et autres européens qui viennent à Rome pour des motifs divers. Dès que l'exposition des produits artisanaux rwandais dans la ville de Rome aura été concluante, cette action sera étendue à d'autres villes de la République Italienne.

En plus de l'accord de principe pour organiser une exposition mobile des produits artisanaux rwandais à travers l'Italie, la Délégation Italienne a également accepté de chercher des bourses de stage pour artisans et encadreurs des artisans, mais la durée du stage et le nombre de stagiaires reste encore à préciser.

Fait à Kigali, le 09/03/1984

Pour l'Industrie

MUSANGAMFURA Photidas



Pour l'Artisanat

KWIHANSANA Louis

